

**Non classifié**

**ENV/WKP(2009)6**

Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

**16-Dec-2009**

**Français - Or. Anglais**

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**ENV/WKP(2009)6**  
**Non classifié**

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ENVIRONNEMENT No. 11**

**PROMOUVOIR LES AVANTAGES CONNEXES LIES A LA BIODIVERSITE DANS LE CADRE DE LA REDD**

**par Katia Karousakis**

*JEL Classification: Q23, Q57*

*Mots clés : conservation de la biodiversité, changement climatique, déforestation, analyse coûts-avantages, économie de l'environnement*

Tous les Documents de travail sur l'environnement sont disponibles sur :  
[www.oecd.org/env/workingpapers](http://www.oecd.org/env/workingpapers).

**JT03276287**  
**TA95658**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

**Français - Or. Anglais**

## DOCUMENTS DE TRAVAIL DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Cette série a été créée dans le but de rendre accessibles à un plus large public certaines études sur les questions d'environnement qui ont été préparées à l'OCDE pour usage interne. Il s'agit le plus souvent d'ouvrages collectifs, mais les noms des principaux auteurs sont indiqués.

Les documents sont en général disponibles uniquement dans leur langue d'origine – anglais ou français – et présentent un bref résumé dans l'autre langue.

Les opinions exprimées dans ces documents sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OCDE ni celles des gouvernements des pays membres.

Des commentaires sur cette Série seraient appréciés et pourront être adressés soit à [env.contact@oecd.org](mailto:env.contact@oecd.org) soit à la Direction de l'environnement, 2, rue André Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

-----  
Les documents de travail de l'OCDE sur l'environnement sont publiés sur le site  
[www.oecd.org/env/workingpapers](http://www.oecd.org/env/workingpapers)  
-----

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles de ces documents doivent être adressées aux Éditions de l'OCDE, par courrier électronique à l'adresse [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org) ou par fax au 33 1 45 24 99 30.

Copyright OECD 2009

## RÉSUMÉ

La réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement est un nouveau mécanisme financier proposé pour le régime climatique post-2012 sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'obtention d'un accord sur un futur mécanisme de REDD constituerait un progrès majeur et sans précédent vers la création d'un dispositif international visant à internaliser les services écosystémiques forestiers liés au carbone, et pourrait sensiblement contribuer à relever le défi du changement climatique global.

Les forêts jouent également un rôle essentiel pour assurer la biodiversité, et pour fournir d'autres services écosystémiques non liés au carbone. Le plan d'action de Bali reconnaît que l'action en faveur de la REDD « peut avoir des retombées positives et servir les buts et objectifs d'autres conventions et accords internationaux pertinents ». Un exemple notable est celui de la Convention sur la diversité biologique.

Le présent rapport examine les moyens de renforcer les avantages connexes pouvant être tirés de la REDD sur le plan de la biodiversité, tant au niveau de la conception qu'à celui de la mise en œuvre. Il analyse les répercussions potentielles sur la biodiversité des différents dispositifs de REDD envisageables qui ont été avancés dans les négociations internationales sur le changement climatique et poursuit en examinant comment compléter la REDD en créant des incitations supplémentaires spécifiquement axées sur la biodiversité, de manière à cibler directement les avantages liés à celle-ci.

Les principaux aspects de la conception d'un mécanisme de REDD sur lesquels il reste à trouver un accord, et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la biodiversité, sont notamment la portée du mécanisme, son financement, les niveaux de base ou de référence, la permanence, etc. Par exemple, une approche du financement de la REDD s'appuyant sur le marché (plutôt que sur un système de fonds) permettra vraisemblablement d'obtenir des ressources financières beaucoup plus importantes (en mobilisant directement le secteur privé), d'où un plus grand volume d'activités de REDD, une superficie accrue des zones forestières conservées, et par conséquent des avantages connexes plus importants en termes de biodiversité.

Dans l'ensemble, un mécanisme de REDD bien conçu sera susceptible de procurer des avantages connexes substantiels sur le plan de la biodiversité, dans la mesure où le ralentissement de la déforestation et de la dégradation contribue nécessairement à freiner la destruction des habitats et par conséquent la perte de biodiversité. Toutefois, certains des aspects de la conception d'un mécanisme international de REDD peuvent présenter des risques potentiels pour la biodiversité, par exemple les activités de boisement et de reboisement qui aboutissent à des mono-plantations, aussi peut-il être nécessaire de prévoir des mesures de sauvegarde appropriées.

Au niveau de la mise en œuvre, une poursuite des efforts pourrait contribuer à ce que les avantages connexes liés à la biodiversité puissent être pleinement intégrés aux activités de REDD de manière efficiente et réfléchie. Par exemple :

- Certains financements internationaux trouveraient un emploi fructueux dans l'évaluation économique et la cartographie géographique des avantages liés à la biodiversité et aux services écosystémiques, ce qui apporterait une contribution appréciable à la planification et à la mise en œuvre de la REDD au plan national. Si le socle d'informations sur la biodiversité à l'échelle

nationale est plus solide, on aura plus de chances d'obtenir et d'optimiser les avantages connexes en utilisant ces informations.

- Si un mécanisme de REDD parvient à éviter la déforestation et la dégradation des forêts, il pourra libérer des ressources financières pour la conservation de la biodiversité dans les zones où coïncident des avantages importants sur le plan du carbone et de la biodiversité. Ainsi, ce qui concerne les pays de l'OCDE, les financements internationaux en faveur de la biodiversité devraient être flexibles et s'efforcer d'éviter les cumuls de paiements. Au contraire, ces paiements devraient viser à compléter les financements au titre de la REDD, par exemple en étant axés sur les zones où les avantages en termes de biodiversité sont importants et où ceux liés au carbone sont faibles.
- Les activités de démonstration (ou pilotes) de REDD actuellement menées conformément aux recommandations de la CCNUCC dans le plan d'action de Bali de 2007 en préparation des programmes futurs de REDD et afin d'acquérir de l'expérience dans ce domaine, offrent aux responsables de l'élaboration des politiques de biodiversité une bonne occasion de promouvoir et soutenir financièrement les opérations de suivi, de notification et de vérification de la biodiversité, dans le cadre d'activités de démonstration de REDD qui permettront d'évaluer les résultats en matière de biodiversité au cours du temps. On pourra ainsi analyser, comparer et évaluer différentes approches et méthodes utilisées pour promouvoir les avantages connexes de la REDD sur le plan de la biodiversité. Les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces activités de démonstration de REDD pourront à terme être pris en compte dans les processus d'élaboration des politiques à l'échelle nationale et internationale.
- Les responsables de l'élaboration des politiques de biodiversité pourraient envisager la création d'un groupe d'experts techniques sur la promotion des avantages connexes de la REDD liés à la biodiversité, lequel serait chargé d'établir des lignes directrices et de définir des principes de bonnes pratiques, notamment sur les indicateurs de biodiversité. Un groupe de ce type pourrait en fait mettre au point une « trousse à outils » afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des activités de REDD au niveau national, régional et/ou local.

En dehors de ces aspects de conception et de mise en œuvre à prendre en considération pour renforcer les *avantages connexes* de la REDD en termes de biodiversité, des politiques et incitations supplémentaires peuvent être créées afin de cibler directement les *avantages* liés à la biodiversité, et de compléter ainsi un éventuel dispositif futur de REDD. Il s'agirait de verser de multiples paiements pour les multiples avantages fournis par les forêts. Ces paiements au titre de la conservation de la biodiversité peuvent être mobilisés au moyen d'approches volontaires ou réglementées, et conçus comme des instruments fondés soit sur les mécanismes du marché, soit sur un système de fonds. Plusieurs initiatives volontaires récentes ont consisté à grouper les paiements liés au carbone et à la biodiversité dans le cadre de projets forestier, notamment l'Alliance climat, communauté et biodiversité (CCBA), le Plan Vivo, CarbonFix, etc. Il importe toutefois de noter que si ces initiatives peuvent apporter de précieux éclairages et enseignements sur la façon de grouper ces avantages, des dispositifs volontaires ne permettront sans doute pas d'atteindre l'échelle nécessaire pour créer une demande mondiale de biodiversité et modifier fondamentalement les décisions en matière d'utilisation des terres. Tout comme la demande de crédits de carbone, de réductions certifiées des émissions au titre du Mécanisme pour un développement propre - et potentiellement de crédits de REDD à l'avenir - est déterminée par des engagements juridiquement contraignants de réduction des émissions de GES, et régulée par un marché international du carbone, seules des politiques de réglementation de la biodiversité à grande échelle donneront lieu à une demande internationale de biodiversité de grande ampleur.

**JEL Classification:** Q23, Q57.

**Mots clés :** conservation de la biodiversité, changement climatique, déforestation, analyse coûts-avantages, économie de l'environnement.

## ABSTRACT

Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD) in developing countries is a new financial mechanism that is being proposed for the post-2012 climate change regime under the auspices of the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). Successful agreement on a future REDD mechanism would represent a substantial and unprecedented development in the creation of an international mechanism to help internalise the carbon-related ecosystem services from forests and could make a significant contribution to addressing the global climate change challenge.

Forests also play a key role in the provision of biodiversity, as well as other non-carbon ecosystem services. The Bali Action Plan recognises that action to support REDD “can promote co-benefits and complement the aims and objectives of other relevant international conventions and agreements”. A notable example is that of the Convention on Biological Diversity.

This report examines how biodiversity co-benefits in REDD can be enhanced, both at the design and implementation level. It discusses potential biodiversity implications of different REDD design options that have been put forward in the international climate change negotiations and proceeds by examining how the creation of additional biodiversity-specific incentives could be used to complement a REDD mechanism, so as to target biodiversity benefits directly.

Key design elements of a REDD mechanism that need to be agreed upon, and are likely to have implications for biodiversity, include: the scope of the mechanism; financing; the establishment of baselines/reference levels; and permanence issues, amongst others. For example, a market-based approach to REDD financing (rather than a fund-based approach) is likely to generate substantially larger volumes of financing (by directly engaging the private sector), which would enable more REDD activities, greater forest areas being conserved, and hence larger biodiversity co-benefits.

Overall, a well-designed REDD mechanism is likely to deliver substantial biodiversity co-benefits since avoided deforestation and degradation implies a decline in habitat destruction and thus in biodiversity loss. However, some of the international REDD design elements may pose potential risks to biodiversity, for example via afforestation and reforestation activities that resulted in mono-plantations, and appropriate safeguards may be needed.

At the implementation level, further efforts can help ensure that biodiversity co-benefits can be mainstreamed into REDD activities in an efficient and informed manner. For example:

- Some international financing would be well-invested in economically evaluating and geographically mapping biodiversity and ecosystem services benefits as this can provide an important input to national REDD planning and implementation. An improved database on national biodiversity will increase the likelihood of using this information to achieve and maximise REDD co-benefits.
- If a REDD mechanism is successful in avoiding deforestation and degradation, it could free up financial biodiversity resources from areas where high carbon and high biodiversity benefits

coincide. Thus for OECD countries, biodiversity-targeted international funding should be flexible and seek to avoid double payments. Rather, biodiversity-targeted funding should aim to complement REDD financing *e.g.* focussing in areas with high biodiversity and low carbon benefits.

- The on-going REDD demonstration activities (or pilots), which are encouraged under the UNFCCC 2007 Bali Action Plan as a means to prepare and obtain experience for future REDD programmes, provide a valuable opportunity for biodiversity policy-makers to promote and financially support biodiversity monitoring, reporting and verification in REDD demonstration activities to assess biodiversity performance over time. This will enable the analysis, comparison, and evaluation of different approaches and methods used to promote biodiversity co-benefits in REDD. Lessons learned during the implementation of these REDD demonstration activities can ultimately feed into the international and national level policy-making processes.
- Biodiversity policy-makers may wish to consider the creation of a technical expert group on Promoting REDD Biodiversity Co-benefits to establish best-practice guidelines and principles, including on indicators for biodiversity. Such a group could in effect develop a “how-to” tool-kit to assist developing countries implementing REDD activities at the national, regional and/or local level.

In addition to these design and implementation considerations for enhancing biodiversity co-benefits in REDD, additional policies and incentives can be created to target biodiversity benefits directly, as a complement to any future REDD mechanism. This would involve making multiple payments for the multiple benefits provided by forests. These payments for biodiversity conservation can be mobilised via voluntary or regulatory approaches, and can be designed as either market- or fund-based instruments. Several voluntary initiatives have recently emerged to bundle payments for both carbon and biodiversity in forestry projects, such as the Climate, Community and Biodiversity Alliance (CCBA), PlanVivo, Carbon Fix, amongst others. It is important to note however that while these initiatives can provide valuable insights and lessons learned on how to bundle these benefits, voluntary schemes are unlikely to provide the scale necessary to create a global demand for biodiversity and to impact land-use decisions fundamentally. Just as demand for carbon allowances, certified emission reductions from the Clean Development Mechanism - and potentially REDD credits in the future - is driven by legally-binding GHG emission reduction commitments and regulated via an international carbon market, large scale international demand for biodiversity would come from large scale regulatory biodiversity policies.

**JEL Classification:** Q23, Q57

**Keywords:** biodiversity conservation, climate change, deforestation, cost-benefit analysis, environmental economics

## AVANT-PROPOS

Ce rapport sur la « Promotion des avantages connexes liés à la biodiversité dans le cadre de la REDD » a été établi à la suite d'un atelier conjoint du Sous-groupe sur les aspects économiques de la biodiversité (SGAEB) de l'OCDE et du Groupe d'experts des pays de l'Annexe 1 (AIXG) de la CCNUCC sur les « Incitations à tirer parti des avantages du stockage de carbone et de la biodiversité pour réduire le déboisement : liens, synergies et limites », organisé par l'OCDE le 26 mars 2008 ([www.oecd.org/env/biodiversity](http://www.oecd.org/env/biodiversity)). Sur la base des communications présentées lors de cet atelier et des discussions des délégués et des experts, un projet de rapport a été établi en vue de la réunion du SGAEB du 2 juillet 2009. Le présent rapport tient compte des commentaires reçus des délégués au SGAEB qui ont supervisé ces travaux.

Ce rapport a été rédigé par Katia Karousakis. Outre les délégués au SGAEB, l'auteur adresse ses remerciements à Andreas Tveteraas, Markus Lehmann, Tim Christophersen, Jaime Webb, John Scott et Bas Clabbers (tous à titre personnel), ainsi qu'à Helen Mountford et Jan Corfee-Morlot, pour leurs précieuses contributions et leurs commentaires.

Le présent document ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'OCDE ou de ses pays membres. Il est publié sous la responsabilité du Secrétaire général.

Les demandes de renseignements complémentaires au sujet des travaux en cours sur la biodiversité doivent être adressées à Katia Karousakis à la Direction de l'environnement de l'OCDE (tél. : +33 1 45 24 98 83 ; courriel : [katia.karousakis@oecd.org](mailto:katia.karousakis@oecd.org)).

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	3
ABSTRACT .....	5
AVANT-PROPOS.....	7
1. Introduction .....	9
2. REDD et biodiversité.....	9
2.1 Généralités : l'évolution de la REDD sous l'égide de la CCNUCC .....	9
2.2 Dispositifs de REDD envisageables et répercussions potentielles sur la biodiversité.....	10
3. Promouvoir la production d'avantages connexes sur le plan de la biodiversité dans le cadre de la REDD : cibler des services écosystémiques multiples .....	15
3.1 Identifier les régions à haut potentiel d'avantages en termes de services écosystémiques .....	15
3.2 Identifier les risques élevés de déforestation et de dégradation.....	19
3.3 Évaluer les coûts d'opportunité .....	19
4. Au-delà des avantages connexes liés à la biodiversité dans le cadre de la REDD : paiements multiples pour avantages multiples .....	20
5. Conclusions .....	22
BIBLIOGRAPHIE .....	24
ANNEXE 1 : ACTIVITES DE DEMONSTRATION DE REDD, FPCF ET BIODIVERSITE.....	26
GLOSSAIRE .....	27

### Figures

Figure 1. Exemple d'une carte nationale du WCMC/PNUE : Panama.....	17
Figure 2. Paiements ciblés pour services écosystémiques à Madagascar .....	18

### Encadré

Encadré1 Exemples d'initiatives volontaires de regroupement au titre de la REDD .....	21
---	----

## 1. Introduction

La réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement représente un nouveau mécanisme financier proposé pour le régime climatique post-2012 sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'obtention d'un accord sur un futur mécanisme de REDD constituerait un progrès majeur et inédit vers la création d'un mécanisme international visant à internaliser les services écosystémiques forestiers liés au carbone, et pourrait sensiblement contribuer à relever le défi du changement climatique global.

Les forêts jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. On estime que la contribution des émissions liées à la réaffectation des terres, et en premier lieu au déboisement, représente jusqu'à 17 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) mondiales (GIEC, 2007), ce qui en fait la troisième source d'émissions de GES anthropiques, après la production d'énergie et l'activité industrielle<sup>1</sup>. Les forêts jouent également un rôle essentiel pour assurer la biodiversité (et pour fournir d'autres services écosystémiques non liés au carbone), car elles abritent au moins 50 % du patrimoine terrestre mondial des espèces, principalement dans les régions tropicales (MEA, 2005). Tandis que progressent les débats sur la REDD sous l'égide de la CCNUCC, la communauté des spécialistes de la biodiversité montre un intérêt croissant pour la contribution potentielle de la REDD à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Le présent rapport étudie les éventuelles synergies entre le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique et leur participation à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Son objectif est d'identifier les moyens d'exploiter plus efficacement les avantages de la REDD en matière de biodiversité aux plans international, national et local. Il recherche également comment compléter les mécanismes de REDD par la création d'autres incitations liées à la biodiversité, de manière à mieux tirer parti des avantages liés à la biodiversité et les commercialiser directement.

Ce rapport s'articule comme suit : la section 2 résume l'évolution de la REDD sous l'égide de la CCNUCC, et les implications potentielles des différents dispositifs envisageables de REDD sur la biodiversité. La section 3 étudie comment optimiser les avantages connexes de la REDD sur le plan de la biodiversité et donne des exemples d'outils facilitant ce processus. La section 4 analyse les synergies qui pourraient être mobilisées pour aller au-delà des avantages connexes de la REDD en termes de biodiversité, les initiatives en cours, et les moyens qui permettraient de les développer et de les améliorer. La section 5 présente les conclusions.

## 2. REDD et biodiversité

### 2.1 Généralités : l'évolution de la REDD sous l'égide de la CCNUCC

L'objectif ultime de la CCNUCC de 1992 est de stabiliser les concentrations des GES à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. En vertu du protocole de Kyoto de 1997, la plupart des pays de l'Annexe 1 (ou pays industrialisés) sont convenus, pour la première période d'engagement (2008 à 2012), d'objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions (QELRO)<sup>2</sup> à caractère contraignant au niveau national. Afin de réduire les coûts agrégés engendrés par

<sup>1</sup> Selon la Eliasch Review (2008), les forêts constitueront un élément essentiel du processus de stabilisation des émissions de GES dans l'atmosphère à une concentration de 450 ppm d'équivalent CO<sub>2</sub>, par exemple. Les études actuelles suggèrent également que la REDD pourrait représenter une option d'atténuation moins coûteuse que d'autres mécanismes de réduction des émissions de GES (par exemple, GIEC, 2007 ; Kindermann *et al.* 2008).

<sup>2</sup> Y compris pour les émissions du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF).

l'accomplissement des objectifs d'émissions, le protocole de Kyoto autorise les Parties visées à l'Annexe 1 à utiliser un certain nombre de mécanismes de flexibilité, notamment au titre de l'article 12, qui permet à celles-ci, par le biais du mécanisme pour un développement propre (MDP), d'investir dans des projets de réduction des émissions (compensations) menés dans les pays en développement. En ce qui concerne le secteur forestier, seuls les projets de boisement et de reboisement sont actuellement admissibles au titre du MDP. Le déboisement évité n'a pas été inclus en raison d'incertitudes liées entre autres à l'adéquation des capacités de surveillance, et à l'aptitude à garantir l'additionnalité<sup>3</sup>.

Lors de la 11<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP-11, décembre 2005), la Papouasie Nouvelle-Guinée a proposé d'intégrer au régime climatique post-2012 la réduction des émissions liées à la déforestation (RED) dans les pays en développement. Un processus formel a ensuite été lancé, selon lequel les Parties ont été invitées à réfléchir aux questions « ... relatives à la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, l'accent étant mis sur les questions scientifiques, techniques et méthodologiques pertinentes, ainsi que sur l'échange d'informations et de données d'expérience pertinentes, y compris des méthodes d'action et des mesures incitatives positives », en vue de formuler d'éventuelles recommandations à la CdP-13 de la CCNUCC (décembre 2007). Le plan d'action de Bali, adopté par les Parties lors de la CdP-13, délègue aux Parties la négociation d'un dispositif post-2012, comprenant d'éventuelles incitations financières à engager des actions d'atténuation du changement climatique liées à la forêt dans les pays en développement. La CdP-13 a également adopté une décision sur la « réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement : démarches incitatives »<sup>4</sup>. Cette décision incite les Parties à étudier diverses mesures, à définir différentes options et à prendre des initiatives, notamment en organisant des activités de démonstration, pour s'attaquer aux déterminants de la déforestation et de la dégradation des forêts. La portée de la RED a donc été élargie à la dégradation des forêts (REDD). Les activités de démonstration de REDD (notamment les projets pilotes) dans les pays en développement sont censées offrir un moyen d'acquérir une expérience pratique et de prendre en compte les leçons tirées de cette expérience dans un mécanisme de REDD post-2012. Plus récemment, la notion de REDD a été étendue à la conservation, à la gestion durable des forêts et à l'augmentation des stocks de carbone, comme indiqué dans le plan d'action de Bali (décision 1/CP.13) ; ce mécanisme renforcé est baptisé « REDD-plus »<sup>5</sup>.

La REDD est nécessairement axée sur les problèmes liés aux émissions de carbone, mais le plan d'action de Bali reconnaît que les actions entreprises en faveur de la REDD peuvent également « avoir des retombées positives et servir des buts et objectifs d'autres conventions et accord internationaux pertinents » (décision 2/CP.13). Un exemple notable est celui de la Convention sur la diversité biologique.

## 2.2 *Dispositifs de REDD envisageables et répercussions potentielles sur la biodiversité*

Le processus de négociation sur la REDD est en cours et devra à terme être intégré dans un accord plus large sur le climat élaboré à Copenhague (CdP-15 de la CCNUCC, décembre 2009) et dans d'autres dispositifs<sup>6</sup>. Un certain nombre de problèmes méthodologiques et techniques liés à la REDD restent à

<sup>3</sup> C'est-à-dire que les réductions d'émissions obtenues par la mise en œuvre d'un projet s'ajoutent à celles qui auraient été obtenues dans la situation contrefactuelle de maintien des conditions actuelles.

<sup>4</sup> Décision 2/CP.13

<sup>5</sup> Proposition du Président du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) de mars 2009, FCCC/AWGLCA/2009/4. Le projet de texte sur la REDD préparé en vue des négociations de la CdP-15 à Copenhague figure dans le « Non-paper » n° 39. [http://unfccc.int/meetings/ad\\_hoc\\_working\\_groups/lca/items/5012.php](http://unfccc.int/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/items/5012.php)

<sup>6</sup> Les points essentiels de l'accord sur un régime climatique post-2012 concernent le renforcement des engagements et initiatives d'atténuation pris par les pays développés, et celui des initiatives d'atténuation appropriées au niveau national prises par les pays en développement, compte tenu des différences existant dans la situation de chaque pays.

résoudre (voir Karousakis et Corfee-Morlot, 2007). Les principaux aspects de la conception d'un mécanisme de REDD sur lesquels il reste à trouver un accord et qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la biodiversité sont notamment : la portée du mécanisme ; son financement ; l'établissement des niveaux de base ou de référence ; la permanence ; la question du déboisement brut et du déboisement net ; et la prise en compte des communautés locales dans la REDD. Tous ces aspects de la conception d'un mécanisme international sont examinés successivement ci-après.

### 2.2.1 *Portée : REDD et REDD-plus*

Quel qu'il soit, le futur mécanisme de REDD consacré à la lutte contre les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement aura sans doute des effets positifs significatifs sur la biodiversité, car le ralentissement de la déforestation et de la dégradation contribue nécessairement à ralentir la destruction des habitats et par conséquent la perte de biodiversité. À l'échelle mondiale, par exemple, Turner *et al.* (2007) étudient les coïncidences entre les services écosystémiques (notamment la régulation du climat) et la biodiversité. Dans l'ensemble, leurs observations suggèrent une synergie plus importante dans les forêts tropicales. À l'échelle nationale et locale, la mise en œuvre de la REDD dans des zones caractérisées à la fois par d'abondants stocks de carbone et par une riche biodiversité peut contribuer à atténuer le changement climatique et multiplier les avantages connexes liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Un mécanisme de REDD-plus qui incorpore également la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone pourrait avoir un impact positif supplémentaire sur la biodiversité, notamment s'il met en œuvre la restauration appropriée d'écosystèmes forestiers dégradés et de paysages forestiers. Si le futur mécanisme de REDD intègre également des activités de boisement et de reboisement (B/R), les mesures incitant à la régénération des forêts pourraient bénéficier à la biodiversité dans des zones précédemment déboisées et augmenter la connectivité entre les habitats forestiers. De plus, l'utilisation d'un mélange d'espèces indigènes peut apporter de multiples avantages en termes de biodiversité. À l'inverse, les activités de boisement et de reboisement aboutissant à des monoplantations et l'utilisation potentielle d'espèces exotiques envahissantes dans les plantations pourraient nuire à la biodiversité (CDB, 2009). Il convient donc de se prémunir contre cette éventualité par des mesures de sauvegarde.

### 2.2.2 *Financement de la REDD : approches fondées sur le marché, système de fonds et approches différenciées*

Il existe actuellement trois propositions principales concernant le mode de financement de la REDD : les approches fondées sur le marché, le système des fonds et les approches différenciées<sup>7</sup>. Le type de financement influe sur les moyens de promouvoir les avantages connexes de la REDD sur le plan de la biodiversité, et sur les acteurs susceptibles d'être impliqués dans les processus décisionnels.

#### Approches fondées sur le marché

Pour que la REDD soit financée via le marché international du carbone, il faudrait que les crédits de REDD soient fongibles avec les unités de quantité attribuée (UQA) existantes au titre du protocole de

---

<sup>7</sup> Les activités pilotes et de démonstration, en particulier pour la phase de « préparation » de la REDD (c'est-à-dire les préparatifs structurels et réglementaires, et le renforcement des capacités), sont principalement financées par des dons, auxquels pourraient s'ajouter de plus en plus fréquemment des prêts (par exemple, lorsque le Programme d'investissement pour la forêt de la Banque mondiale entrera en fonction). Les investissements du secteur privé pourraient ensuite compléter les financements disponibles pendant la phase de préparation de la REDD, si un accord sur la REDD est signé lors de la CdP-15 de la CCNUCC.

Kyoto<sup>8</sup>. L'unité d'échange serait par conséquent la tonne de carbone ou de son équivalent (t éq.CO<sub>2</sub>). La demande de ces crédits de REDD serait générée par le marché international régulé du carbone qui inciterait à l'investissement dans les options d'atténuation du carbone les moins onéreuses. Il est vraisemblable que les approches de la REDD basées sur le marché mobiliseront des financements durables et à long terme de plus grande ampleur, car elles permettront la pleine participation du secteur privé. Ainsi, plus le montant des financements disponibles pour la REDD sera élevé, plus la superficie des forêts conservées sera étendue, et par conséquent plus les avantages connexes sur le plan de la biodiversité seront importants.

Selon la façon dont sont déterminés les niveaux de base de la REDD<sup>9</sup> (à l'échelon national ou infranational<sup>10</sup> et à l'échelle des projets – voir la section 2.2.3), les différents intervenants pourraient donner la priorité aux activités de REDD de manière à favoriser l'obtention d'avantages connexes en termes de biodiversité<sup>11</sup>.

### Système de fonds

Selon cette option, les financements peuvent être octroyés sur la base d'objectifs et de critères établis par les pays donateurs (et les pays hôtes). Par exemple, alors que le financement par le marché du carbone engendre nécessairement des réductions des émissions, la création de fonds au titre de la REDD pourrait servir à financer des réductions d'émissions et/ou à mettre en place dans les pays en développement les capacités nécessaires pour permettre à terme le fonctionnement de marchés de la REDD.

La façon dont les fonds sont créés peut avoir des répercussions sur leurs modalités de décaissement. Les propositions actuelles en matière de création de fonds pour la REDD prévoient des contributions volontaires financées sur les budgets nationaux (APD, par exemple), l'attribution de permis par voie d'enchères, des prélèvements sur les unités de réduction d'émissions provenant de projets de mise en œuvre conjointe, et des taxes sur les produits à forte intensité de carbone et/ou les émissions dues au transport international.

- Si les fonds destinés à la REDD étaient mobilisés à travers les budgets des États, les pouvoirs publics pourraient théoriquement dépenser l'argent comme ils le souhaitent<sup>12</sup>, notamment en accordant la priorité aux activités de REDD dans les régions où les avantages connexes pour la biodiversité seront plus importants (augmentant ainsi la rentabilité des investissements forestiers). Bien que les pouvoirs publics puissent ainsi disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour poursuivre des objectifs particuliers, il est généralement admis que le recours aux contributions volontaires nationales ne permettra sans doute pas de mobiliser des sources de financement prévisibles à long terme suffisantes pour que la REDD puisse contribuer à

---

<sup>8</sup> Les crédits de REDD pourraient également être fongibles avec des permis/quotas attribués au titre des systèmes existants d'échange de droits d'émissions (nationaux) semblables aux quotas européens (EUA) au titre du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE).

<sup>9</sup> Le niveau de base est le niveau de référence en dessous duquel les réductions d'émissions sont créditées (ou payées).

<sup>10</sup> Le qualificatif « infranational » se rapporte aux États ou provinces, ou aux régions à l'intérieur des pays.

<sup>11</sup> Selon certaines modalités, d'autres avantages en matière de biodiversité pourraient être regroupés avec les crédits de REDD (voir section 4).

<sup>12</sup> Cela dépend aussi du mode de financement, bilatéral ou multilatéral, de la REDD par l'APD. Dans le second cas, les Parties pourraient facilement établir des critères d'admissibilité soumis à un accord au niveau international (voir Karousakis et Corfee-Morlot, 2007 pour plus de détails sur les critères d'admissibilité liés à la REDD).

l'atténuation du changement climatique (ni par conséquent pour optimiser les avantages connexes liés à la conservation de la biodiversité dans le cadre de la REDD)<sup>13</sup>.

- Si, au contraire, les fonds étaient créés par l'adjudication d'UQA, par exemple, et que l'objectif du mécanisme de REDD basé sur la création de fonds allait *au-delà* des avantages connexes en termes de biodiversité (voir section 4), les pollueurs émettant des GES supporteraient les coûts de la conservation de la biodiversité en plus des coûts de réduction des émissions de GES, ce qui contrevient au principe payeur-pollueur. Dans l'idéal, il serait souhaitable que ce soient les responsables des pertes ou des atteintes à la biodiversité qui en payent les coûts (et donc les internalisent).

### Approches différenciées

Plus récemment, plusieurs Parties ont proposé d'utiliser pour le financement de la REDD une approche différenciée<sup>14</sup>, selon laquelle différentes sources de financement seraient mobilisées en fonction de la situation nationale du pays en développement concerné et de la finalité de ce financement. Plus spécifiquement, trois phases sont proposées : (i) un financement volontaire pour le renforcement des capacités, (ii) un instrument financier contraignant pour les politiques et les mesures, et (iii) les marchés pour les réductions d'émissions<sup>15</sup>. Les implications en matière de biodiversité pour les différentes phases des modalités de financement basées sur la création de fonds ou sur le marché sont de même nature que celles qui sont présentées ci-dessus.

#### 2.2.3 Niveaux de base ou de référence : approches nationales ou infranationales (y compris au niveau des projets)

Les valeurs de référence pour la REDD sont essentielles, car elles permettent de disposer d'un point de comparaison par rapport auquel mesurer les réductions des émissions. Les niveaux de base ou de référence pour la REDD pourraient être établis au niveau des comptes nationaux et/ou au niveau des comptes infranationaux (y compris au niveau des projets)<sup>16</sup>. Du point de vue de l'environnement, le niveau de comptabilisation de base a des répercussions en termes de « fuites » de carbone et de biodiversité. Les fuites de carbone correspondent au déplacement des émissions anthropiques de GES en-dehors des limites de la zone de comptabilisation, par exemple lorsque la déforestation et/ou la dégradation des forêts (et par

<sup>13</sup> On trouvera, dans la base de données du CAD/OCDE sur les activités d'aide, des informations sur les statistiques d'APD relatives à la biodiversité et au climat en 2008. En 2005-2006, l'aide bilatérale fournie par les membres du CAD dans le domaine de la biodiversité a représenté 2 687 millions USD (aux prix de 2006), soit 2.6 % de l'aide bilatérale totale.

<sup>14</sup> Voir, par exemple, la communication à la CCNUCC de la Papouasie Nouvelle-Guinée et de la Coalition des pays de forêts pluviales, celle de la Norvège et le rapport de l'institut Méridian [www.redd-oar.org](http://www.redd-oar.org).

<sup>15</sup> Il convient de noter que même dans la phase 3, on pourrait intégrer un mécanisme susceptible de générer un financement par le marché, mais pas nécessairement fongible avec les marchés du carbone.

<sup>16</sup> Les opinions divergent quant aux données/méthodes à l'aide desquelles pourraient être établis les niveaux de base ou de référence de la REDD. On pourrait notamment utiliser des données chronologiques, des données chronologiques pondérées par un facteur d'ajustement au développement, ou passer par des projections (voir, par exemple, GCP, 2009 qui contient un résumé). Les crédits/paiements au titre de la REDD ne sont pas nécessairement versés pour une réduction par rapport aux projections correspondant au scénario du statu quo : plusieurs Parties (notamment l'UE, la Papouasie Nouvelle-Guinée) ont appelé à établir des niveaux de référence ambitieux (c'est-à-dire inférieurs aux projections correspondant au scénario du statu quo) tenant compte des capacités respectives des pays en développement. De fait, cette approche permettrait de dépasser les pratiques de compensations actuelles dans le cadre du MDP, pour parvenir à des réductions *supplémentaires* des émissions globales.

conséquent les émissions) augmentent ailleurs en raison des mesures prises<sup>17</sup>. Les fuites intranationales et internationales dans le cadre de la REDD peuvent donc avoir des conséquences néfastes pour le carbone comme pour la biodiversité. Dans le cas de la biodiversité, ces fuites peuvent être dommageables si la déforestation/dégradation se déplace d'une zone pauvre en biodiversité vers une autre zone forestière riche en biodiversité. En général, la comptabilité des émissions au niveau national permet de mieux tenir compte des fuites de carbone intranationales que leur comptabilisation au niveau infranational et/ou des projets (Angelsen *et al.* 2008) et se prête également mieux à la mise en place d'incitations en faveur de stratégies au niveau national ainsi que de la mise en œuvre des politiques et des mesures nécessaires pour réduire durablement les émissions du secteur forestier (Karousakis et Corfee-Morlot, 2007)<sup>18</sup>. Toutefois, le succès de la REDD devrait libérer des ressources financières pour la conservation de la biodiversité (provenant notamment des zones riches en carbone et en biodiversité). Ces ressources de conservation pourront ensuite être réorientées vers des zones forestières pauvres en carbone et riches en biodiversité (voir, par exemple, Miles et Kapos, 2008).

Le choix du mode d'établissement du niveau de référence déterminera également qui sera en mesure d'intégrer des considérations de biodiversité dans les activités de REDD. Si les niveaux de base ou de référence de la REDD sont établis au plan national, c'est le pays hôte qui choisira les activités de REDD prioritaires et définira les lignes directrices ou les méthodologies visant à promouvoir les avantages connexes en matière de biodiversité dans un système de REDD<sup>19</sup>. En revanche, si les niveaux de base ou de référence pour la REDD sont établis à l'échelle des projets, ce sont alors les investisseurs (ou peut être les gestionnaires du fonds dans le cas d'un système de fonds) qui choisiront les projets dans lesquels investir.

#### 2.2.4 *Permanence*

La permanence, dans le contexte de la REDD, se réfère à l'éventualité du report à une date ultérieure des émissions dont la réduction a fait l'objet d'un crédit ou d'un paiement pendant une période en raison de perturbations naturelles ou anthropiques. Le problème de la permanence peut cependant être traité de différentes façons lors de la conception d'une politique de REDD, par exemple par la constitution de réserves de crédit ou de mécanismes d'assurance.

Il existe un autre aspect de la permanence plus étroitement lié à la biodiversité, du fait des liens entre la biodiversité et l'atténuation du changement climatique ainsi que l'adaptation à ce phénomène. Plus précisément, selon Thompson *et al.* (2009), « la permanence des efforts engagés dans le cadre des négociations de la CCNUCC, par exemple de réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD), et d'autres politiques et mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique reposant sur les forêts, est liée à la résilience des forêts, et par conséquent à la biodiversité forestière. Les activités de REDD devraient donc prendre en considération la conservation de la biodiversité, ce qui permettrait de préserver la résilience des écosystèmes forestiers et la stabilité à long terme du réservoir de carbone ».

---

<sup>17</sup> L'ampleur des fuites dépend de l'élasticité de la demande.

<sup>18</sup> Le suivi de la réduction des émissions liées à la déforestation/dégradation requiert deux types de données : les variations des stocks forestiers et les variations des stocks de carbone.

<sup>19</sup> L'élaboration d'un mécanisme de REDD à l'échelle nationale engendre un risque de double comptage des marchés volontaires. Dans ce contexte, un registre national, nécessaire à la mise en place de la REDD, pourrait donc aussi nécessiter l'enregistrement central de tous les crédits volontaires.

### 2.2.5 Déforestation brute et déforestation nette

Une autre question reste à négocier, celle de savoir s'il faut tenir compte du taux brut ou du taux net de déforestation pour évaluer les réductions d'émissions. La déforestation nette (perte nette de superficie de forêts) est définie dans l'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO (2005) comme étant la déforestation totale moins les variations de la superficie des forêts dues à la plantation de forêts, à la restauration des paysages et à l'extension naturelle des forêts. Dans une perspective climatique, les chiffres les plus pertinents concernant le carbone sont ceux des émissions dans l'atmosphère (ce qui justifie l'utilisation de valeurs nettes). Toutefois, les taux nets peuvent masquer la perte de forêts matures (c'est-à-dire primaires et naturelles modifiées) et leur remplacement *in situ* ou dans un autre lieu par des superficies forestières nouvelles. Ce phénomène peut s'accompagner de pertes de biodiversité significatives (voir CDB 2009).

### 2.2.6 Communautés locales et peuples indigènes

La nécessité de prendre en compte les risques susceptibles de découler de la REDD pour les communautés locales et les peuples indigènes, ainsi que les approches envisageables pour y parvenir, font également l'objet de débats (voir Pesket *et al.* 2008). Les possibles effets néfastes découlent principalement de l'absence de droits de propriété clairement définis, bien établis et respectés dans certains pays susceptibles d'accueillir des projets de REDD. Les peuples indigènes jouent un rôle important dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (Sobrevila, 2008). Si leurs droits ne sont pas protégés efficacement, la biodiversité pourrait indirectement en souffrir.

## 3. Promouvoir la production d'avantages connexes sur le plan de la biodiversité dans le cadre de la REDD : cibler des services écosystémiques multiples

Outre les caractéristiques acceptées au plan international de la conception d'un mécanisme financier pour la REDD, les avantages connexes de la REDD liés à la biodiversité peuvent être promus et/ou accrus par la mise en œuvre de la REDD ce qui, dans le cadre d'un mécanisme financier de REDD (dont l'objectif final est d'atténuer le changement climatique), revient pour l'essentiel à cibler des services écosystémiques multiples. Pour des résultats efficaces par rapport aux coûts, permettant d'obtenir des avantages environnementaux plus importants, le ciblage de services écosystémiques multiples exige une analyse coûts-avantages spatialement explicite. Il implique les tâches suivantes :

- identifier les régions à haut potentiel d'avantages en termes de services écosystémiques (en l'occurrence, carbone et biodiversité) ;
- identifier les régions à haut risque de déforestation et de dégradation ;
- évaluer les coûts d'opportunité.

Une fois que ces tâches ont été accomplies, il est nécessaire d'élaborer les politiques et les incitations appropriées afin d'exploiter et de commercialiser ces avantages.

### 3.1 Identifier les régions à haut potentiel d'avantages en termes de services écosystémiques

L'identification de régions présentant des avantages importants du point de vue du stockage du carbone ou de la biodiversité requiert des outils permettant d'évaluer leur situation géographique et leur corrélation spatiale. L'évaluation économique et la cartographie des zones combinant des avantages importants du point de vue aussi bien du carbone que de la biodiversité permettront aux pouvoirs publics et/ou aux investisseurs privés de tirer parti de deux services environnementaux pour le prix d'un.

Afin de garantir les droits de propriété nationaux de régions identifiées sur une liste quelconque, un processus impliquant les parties prenantes et les experts est également nécessaire, sous la direction de l'État souverain. Les analyses des lacunes nationales effectuées dans le cadre du programme de travail de la CDB sur les aires protégées fournissent un modèle d'exercice de ce type, ainsi que les premiers résultats pouvant être utilisés pour identifier des zones prioritaires pour la REDD<sup>20</sup>. Ces analyses, réalisées par les Parties à la CDB, pourraient se révéler un outil précieux pour identifier les zones susceptibles d'accueillir des activités de REDD, en particulier les zones forestières prioritaires pour les activités de REDD à l'échelon national (CDB, 2009)<sup>21</sup>.

Plusieurs initiatives ont été lancées au plan international afin d'établir et d'améliorer ces outils et ces cartes. L'atlas de démonstration carbone et biodiversité, publié par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) du PNUE, en est un exemple (Kapos *et al.* 2008). Cet atlas contient des cartes régionales et des cartes nationales pour six pays tropicaux, indiquant les endroits où le stockage de carbone est élevé qui coïncident avec des régions riches en biodiversité. La figure 1 montre l'exemple de la carte nationale du Panama, où l'on estime que 20 % du carbone est stocké dans des zones riches en carbone et en biodiversité. Les cartes montrent également les endroits où les aires protégées existantes sont riches à la fois en carbone et en biodiversité.

Comme il est mentionné ci-dessus, le carbone est mesuré en tonnes éq.CO<sub>2</sub>. Toutefois, la figure 1 fait apparaître la diversité des approches possibles pour identifier les zones riches en biodiversité. Le WCMC/PNUE a employé 6 indicateurs de biodiversité, à savoir les points chauds de Conservation International (CI), les 200 écorégions du WWF, les aires d'oiseaux endémiques de Birdlife International, les aires de diversité amphibienne, les centres de diversité pour les plantes et les sites de l'Alliance for Zero Extinction. Les aires de « biodiversité élevée », selon la classification du WCMC/PNUE, sont des zones dans lesquelles au moins quatre des priorités mondiales se superposent, la couleur vert foncé indiquant un plus fort degré de superposition<sup>22</sup>.

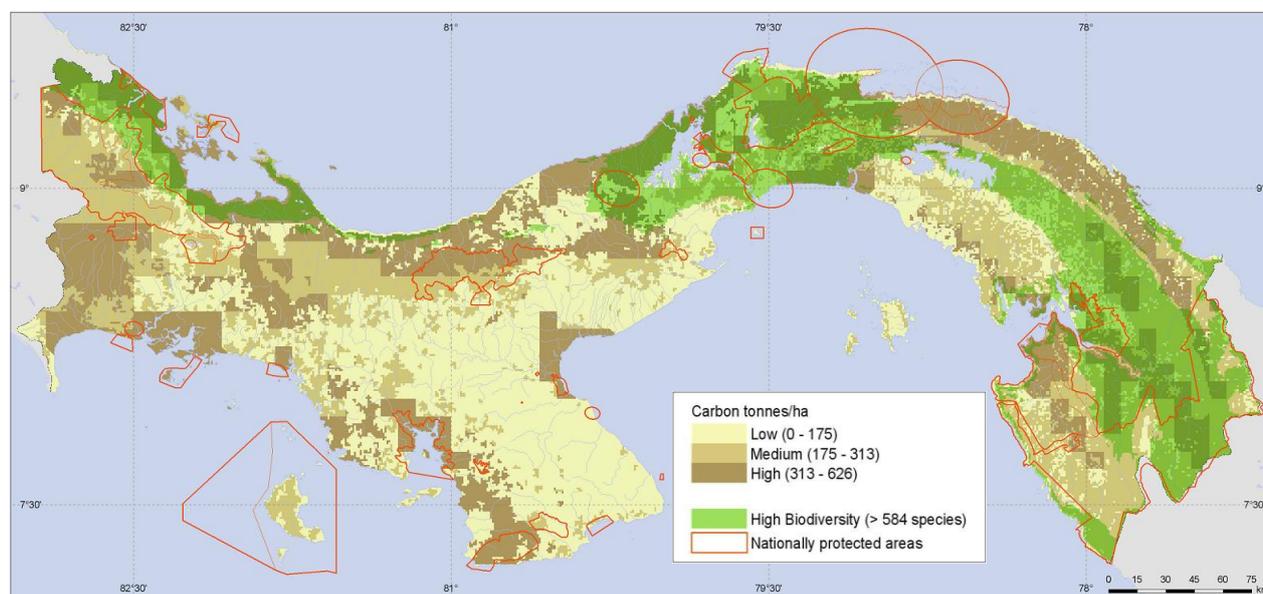
Ces types de cartes représentent les régions dans lesquelles la biodiversité est une question prioritaire selon les définitions de différents groupes. Elles ne montrent pas nécessairement les régions dans lesquelles les avantages liés à la biodiversité sont élevés en termes économiques. Dans l'idéal, les cartes spatiales sur les avantages au plan de la biodiversité devraient intégrer la valeur économique totale de ces sites, au moyen d'une évaluation des valeurs d'usage directes et indirectes. La méthode des transferts d'avantages, qui consiste à prendre les valeurs économiques correspondant à un contexte pour les appliquer à un autre, pourrait éventuellement être utilisée pour établir ces valeurs, lorsqu'il n'existe pas d'analyse spécifique des sites, mais leur mise en œuvre demanderait probablement une quantité de données importante et beaucoup de temps.

<sup>20</sup> [www.cbd.int/doc/programmes/cro-cut/pa/pa-redd-2008-12-01-en.pdf](http://www.cbd.int/doc/programmes/cro-cut/pa/pa-redd-2008-12-01-en.pdf)

<sup>21</sup> Le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF) de la Banque mondiale et le programme REDD des Nations Unies s'emploient aussi à trouver des moyens de renforcer les avantages connexes liés à la biodiversité dans le cadre de la REDD dans les activités de démonstration de REDD en cours. On trouvera à l'annexe I des informations sur le FPCF.

<sup>22</sup> Ces cartes à l'échelle nationale sont dérivées, dans la mesure du possible, d'ensembles de données plus détaillées sur la biodiversité obtenus au plan national. Les cartes du WCMC sont publiées uniquement à titre de démonstration de la façon dont la combinaison de données spatiales peut permettre d'identifier des zones où coïncident les avantages liés au stockage du carbone et à la biodiversité.

Figure 1. Exemple d'une carte nationale du WCMC/PNUE : Panama



Source: Kapos *et al.* 2008.

Légende : Richesse en carbone (tonnes/ha)  
 Forte (0-175)  
 Moyenne (175-313)  
 Faible (313-626)

Forte biodiversité (>584 espèces)  
 Aires protégées au niveau national

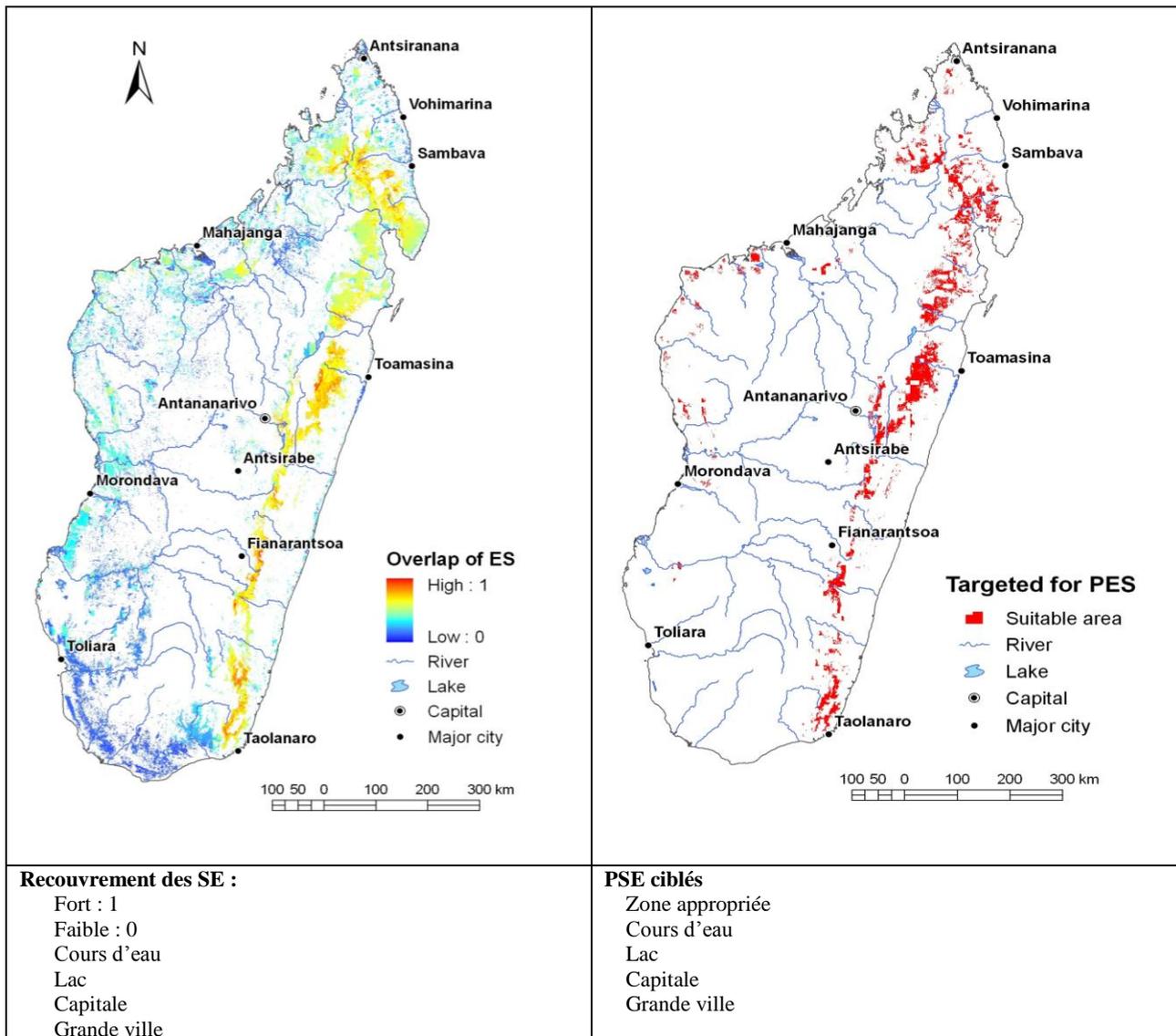
Des initiatives visant à estimer les valeurs économiques de la biodiversité à l'échelle spatiale ont déjà été lancées en certains endroits (par exemple Wuensher *et al.* 2008 ; Wendland *et al.* 2009), notamment par Conservation International (CI) et d'autres ONG. Ainsi, Wendland *et al.* (2009) ont estimé la probabilité de déforestation à Madagascar et créé une teinte hypsométrique de coût d'opportunité correspondant aux terres utilisées pour la production agricole et aux terres utilisées pour les cultures de subsistance. Un système d'échelle a ensuite été conçu pour le classement des aires à coût d'opportunité élevé ou bas. La partie gauche de la figure 2 illustre les recouvrements entre les multiples services écosystémiques dans les forêts et les zones humides ; la partie droite indique les lieux où des paiements seraient appropriés, compte tenu des aspects d'additionnalité (c'est-à-dire du fait que les services écosystémiques fournis par suite des paiements viennent s'ajouter à ceux qui l'auraient été en tout état de cause) et de ceux liés aux coûts d'opportunité<sup>23</sup>.

Selon le WCMC/PNUE (2008), « le processus décisionnel relatif à la REDD à l'échelle nationale, devra se fonder, dans la mesure du possible, sur les données obtenues au plan national concernant les stocks de carbone et la biodiversité ». Le GIEC a déjà formulé des recommandations en matière de bonnes pratiques pour l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), et

<sup>23</sup> On trouvera à l'adresse [www.oecd.org/env/biodiversity](http://www.oecd.org/env/biodiversity) toutes les communications présentées lors de l'atelier de l'OCDE sur les incitations à tirer parti des avantages du stockage de carbone et de la biodiversité pour réduire le déboisement (26 mars 2008), ainsi que d'autres informations.

établi des méthodologies pour les émissions de GES<sup>24</sup>. Un groupe d'experts techniques pourrait être mis en place afin de mettre au point des méthodes ou des recommandations de bonnes pratiques concernant la collecte des données liées à la biodiversité au plan national, de manière à assurer une synergie maximale avec la collecte des données de REDD et la mise en place de la REDD. Un tel groupe d'experts devrait comprendre des représentants des peuples indigènes et des communautés locales vivant dans les forêts, de telle que les savoirs traditionnels liés à la biodiversité puissent être pris en compte lors du processus de cartographie.

**Figure 2. Paiements ciblés pour services écosystémiques à Madagascar**



Source : d'après Wendland *et al.* 2009.

<sup>24</sup> Ces recommandations du GIEC proposent d'autres méthodes et un guide de bonnes pratiques pour estimer, mesurer, suivre et notifier les variations des stocks de carbone et les émissions de GES dues aux activités du secteur UTCATF. Il s'agit là d'une approche en trois étapes.

### 3.2 *Identifier les risques élevés de déforestation et de dégradation*

Afin de garantir l'efficacité des incitations financières visant à réduire la déforestation et la dégradation, il convient de réserver les paiements à des zones forestières susceptibles d'être affectées à d'autres utilisations. On évitera ainsi de verser des paiements pour des zones qui auraient été conservées en tout état de cause, et de dilapider des ressources financières limitées. Cette question de l'additionnalité, essentielle dans le cadre des négociations climatiques au titre de la REDD, est étroitement liée à celle des niveaux de base ou de référence (examinée à la section 2.1.3). Elle n'est donc pas spécifique à la promotion des avantages connexes liés à la biodiversité dans le cadre de la REDD, et ne sera pas traitée ici.

L'identification de zones à haut risque de déforestation et de dégradation des forêts ne conduit pas nécessairement à exclure les zones protégées du bénéfice du dispositif. De nombreuses aires protégées souffrent d'une gestion médiocre ou d'une insuffisance de ressources, notamment pour faire respecter la réglementation, qui rendent impossible la protection adéquate des espèces et des écosystèmes forestiers. Toutefois, les dispositions applicables aux aires protégées doivent être définies avec soin pour tenir compte de l'éventualité d'incitations perverses sur les deux plans : certains pays en développement peuvent être incités à déclasser leurs aires protégées en prévision de paiements au titre de la REDD. Si les aires protégées sont incluses dans le dispositif, cependant, il importera de veiller à ce que les paiements au titre de la REDD soient réellement additionnels. L'inclusion des aires protégées pourrait de fait inciter les pouvoirs publics à déclarer qu'ils sont incapables de financer suffisamment les aires protégées (voire à réduire les financements nationaux accordés aux aires protégées) de façon à obtenir des financements internationaux grâce à un mécanisme de REDD. Cette dérive pourrait compromettre l'équité vis-à-vis d'autres pays en développement ayant engagé les investissements nécessaires pour protéger efficacement ces zones. Il apparaît clairement que la question de savoir s'il faut inclure ou non les aires protégées du bénéfice d'un mécanisme potentiel de REDD sera difficile à résoudre, et que s'il est décidé de les inclure, des mesures devront être prises pour éviter ces effets pervers.

### 3.3 *Évaluer les coûts d'opportunité*

L'évaluation des coûts d'opportunité de la réaffectation des terres est nécessaire pour garantir l'utilisation la plus rationnelle possible de ressources financières limitées. Cette question n'est pas spécifique à la biodiversité et sera traitée par le biais de la REDD. De manière générale (et en simplifiant), si l'on choisit d'utiliser une approche commerciale pour la REDD, le marché aiguillera les activités de REDD vers le moindre coût. Si l'on recourt au système des fonds, il faudra s'assurer que les décaissements sont opérés de manière efficace par rapport aux coûts (une littérature de plus en plus abondante est disponible, par exemple, sur l'amélioration de la rentabilité des paiements pour services écosystémiques)<sup>25</sup>.

En ce qui concerne l'élaboration de politiques et d'incitations appropriées visant à tirer parti des avantages et à les commercialiser, la section 2 a montré comment concevoir la REDD de façon à renforcer et optimiser les avantages connexes en termes de biodiversité. Nous verrons à la section 4 comment concevoir des politiques et incitations visant à compléter un mécanisme de REDD futur pour, au-delà des avantages *connexes* liés à la biodiversité, cibler et exploiter directement les avantages sur le plan de la biodiversité.

---

<sup>25</sup> Voir le Numéro spécial de *Ecological Economics* de mai 2008.

#### **4. Au-delà des avantages connexes liés à la biodiversité dans le cadre de la REDD : paiements multiples pour avantages multiples**

Il est possible de tirer de la REDD plus que des *avantages connexes* pour la biodiversité (deux pour le prix d'un) en créant des incitations supplémentaires à exploiter et commercialiser des avantages supplémentaires liés à la biodiversité. Il faut pour cela verser de multiples paiements pour les multiples avantages fournis par les forêts. Ces paiements au titre de la conservation de la biodiversité peuvent être mobilisés par des approches volontaires ou réglementées, et conçus comme des instruments fondés soit sur les mécanismes de marché soit sur un système de fonds.

Les marchés volontaires permettent aux entreprises et aux particuliers d'acheter des « unités » de services écosystémiques sur une base purement volontaire<sup>26</sup> ; les marchés réglementés sont créés et régulés par des régimes régionaux, nationaux et/ou internationaux obligatoires, en vertu desquels ces unités sont utilisées pour assurer le respect de la réglementation. De même, les approches volontaires ou réglementaires de la conservation de la biodiversité reposant sur des systèmes de fonds peuvent également servir à compléter les financements de REDD de façon à cibler explicitement des zones présentant des avantages importants en termes de biodiversité<sup>27</sup>.

##### *Marchés volontaires susceptibles de regrouper les avantages liés au carbone et à la biodiversité*

Sur le modèle des crédits MDP « Gold Standard » existants<sup>28</sup>, on pourrait créer des primes volontaires pour des crédits de REDD « Green Standard », c'est-à-dire des primes volontaires pour des crédits de REDD qui procurent des avantages supplémentaires en termes de biodiversité. Il existe en effet aujourd'hui plusieurs exemples d'initiatives groupant les avantages liés au carbone et à la biodiversité pour le marché volontaire du carbone. Il s'agit, notamment, de l'Alliance climat, communauté et biodiversité (CCBA), du Plan Vivo, de CarbonFix, de Social Carbon, et du Californian Climate Action Registry (CCAR)<sup>29</sup> (voir encadré 1).

---

<sup>26</sup> Le consentement à payer ces primes est notamment motivé par la possibilité de conserver un avantage concurrentiel dans un secteur dont les clients sont sensibilisés aux questions d'environnement ou, au niveau individuel, pour des raisons intrinsèques ou des motifs altruistes.

<sup>27</sup> Ces initiatives peuvent être lancées de façon unilatérale, bilatérale ou multilatérale par les pouvoirs publics, le secteur privé ou des ONG. Dans le cas d'une implication multilatérale au niveau des gouvernements, ces décisions sont du ressort de la CDB-ONU et non de la CCNUCC.

<sup>28</sup> Les crédits MDP « Gold Standard » regroupent en fait des réductions d'émissions de GES (stockage du carbone) et des avantages sur le plan du développement durable. Pour donner lieu à des crédits MDP Gold, un projet MDP doit remplir des critères de développement durable spécifiques, allant au-delà des prescriptions de la CCNUCC. Les crédits MDP Gold Standard sont volontaires et, en raison de leur « qualité » supérieure, leur prix est plus élevé que celui des crédits MDP accrédités par la CCNUCC. Pour de plus amples informations, voir [www.cdmgoldstandard.org/](http://www.cdmgoldstandard.org/)

<sup>29</sup> Pour de plus amples informations, voir : [www.climate-standards.org](http://www.climate-standards.org) ; [www.carbonfix.info](http://www.carbonfix.info) ; [www.planvivo.org](http://www.planvivo.org) ; [www.socialcarbon.org](http://www.socialcarbon.org)

### Encadré 1. Exemples d'initiatives volontaires de regroupement au titre de la REDD

- L'Alliance climat, communauté et biodiversité (CCBA), un partenariat entre des institutions de recherche, des entreprises et des organisations non gouvernementales, a élaboré des normes volontaires visant à faciliter la conception et l'identification de projets de gestion des terres qui permettent simultanément de limiter le changement climatique, de favoriser le développement durable et de préserver la biodiversité. La CCBA se réfère à 17 critères, dont 14 sont obligatoires et 3 optionnels. Trois des critères obligatoires pertinents en matière de biodiversité sont : 1) les effets positifs nets sur la biodiversité ; 2) les effets sur la biodiversité hors site ; et 3) la surveillance des effets sur la biodiversité. Les projets sont audités par des certificateurs tiers indépendants et chaque projet est soumis à une période de commentaire public de 21 jours.
- CarbonFix a élaboré une norme visant à garantir des avantages socio-économiques et écologiques positifs de projets de boisement liés au climat, et a récemment créé les premiers crédits carbone *verts*. CarbonFix exige que 30 % des crédits soient conservés dans une réserve tampon et qu'une replantation soit entreprise 12 mois après la récolte. Des certifications doubles au titre de CarbonFix et de la norme CCB ou du Forests Stewardship Council sont déjà possibles.
- Un certificat Plan Vivo est un certificat de service environnemental correspondant à la séquestration à long terme d'une tonne de CO<sub>2</sub>, à laquelle s'ajoutent des avantages supplémentaires liés aux écosystèmes et aux moyens de subsistance, notamment la conservation de la biodiversité par l'extension et le renforcement des aires protégées et des espèces indigènes.
- Social Carbon a élaboré une méthodologie (SCM) qui porte sur 6 domaines/objectifs, à savoir :
  - Ressources de biodiversité Combinaison des espèces, écosystèmes et gènes qui constituent la diversité biologique présente dans une région quelconque. Les aspects pertinents de cette composante sont l'intégrité des communautés naturelles, la façon dont les populations utilisent la biodiversité et interagissent avec elle, l'état de conservation, les pressions et les menaces auxquelles sont soumises les espèces indigènes et l'existence de zones prioritaires pour la conservation.
  - Ressources naturelles Stock de ressources naturelles (par exemple, sol, eau, air, ressources génétiques) et de services environnementaux (protection des sols, maintien des cycles hydrologiques, absorption de la pollution, lutte contre les nuisibles, etc.) dont dérivent ces ressources.
  - Ressources financières Capital de base (argent, crédit/dette et autres biens économiques) dont disposent les populations et les organisations.
  - Ressources humaines Compétences, connaissances et capacité de travail des populations, ainsi que bonnes conditions sanitaires.
  - Ressources sociales Réseaux de travail, demandes sociales, relations sociales, relations de confiance et association en groupes sociaux.
  - Ressources en carbone Type de projet carbone développé.

#### Bilan actuel de certaines initiatives volontaires de regroupement au titre de la REDD

	Nombre de projets
Alliance climat, communauté et biodiversité	13 approuvés 25 en cours de validation
Plan Vivo	1 certifié 7 en préparation
CarbonFix	3 opérationnels 10 en cours d'application

Source : Auteur, données de novembre 2009.

Les prix de ces crédits volontaires regroupés dans le cadre de la REDD varient en fonction de l'intégrité de la norme appliquée, mais restent simplement indicatifs à ce stade. La différenciation des prix entre les normes se précisera avec la maturation du marché<sup>30</sup>. D'après une enquête de 2009 sur les projets de compensation carbone liés aux forêts, l'un des trois facteurs les plus importants dans les décisions d'achat de crédits de sylviculture est la possibilité de procurer des avantages en termes de biodiversité (à égalité avec le type de projet et le prix). Un tiers environ des personnes ayant répondu à l'enquête ont indiqué qu'elles consentiraient à payer des primes de 4 USD et plus pour des compensations qui sont aussi certifiées CCBA (Ecosecurities, 2009).

Si ces primes volontaires à la biodiversité dans le cadre de la REDD peuvent aider à exploiter et commercialiser plus que les seuls avantages *connexes* liés à la biodiversité dans le cadre de la REDD, il importe de noter que les programmes volontaires ne permettront sans doute pas d'atteindre l'échelle nécessaire pour créer une demande mondiale de biodiversité et modifier fondamentalement le prix des terres (Blom *et al.* 2008). Tout comme la demande de crédits de carbone et d'URCE au titre du MDP – ainsi que des éventuels crédits de REDD futurs – est déterminée par des engagements juridiquement contraignants de réduction des émissions de GES, et régulée par un marché international du carbone, seules des politiques de réglementation de la biodiversité à grande échelle visant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité donneront lieu à une demande internationale de biodiversité de grande ampleur.

## 5. Conclusions

La conclusion d'un accord sur un futur mécanisme de REDD dans le cadre de la CdP-15 de la CCNUCC et au-delà constituerait un progrès majeur et sans précédent vers la création d'un dispositif international visant à favoriser l'internalisation des services écosystémiques forestiers liés au carbone. En offrant des incitations positives à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, le futur mécanisme de REDD serait sans doute en mesure de promouvoir significativement les avantages connexes liés à la biodiversité, et ce d'autant plus si la REDD inclut la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone.

Certains aspects de la conception d'un mécanisme international de REDD peuvent toutefois présenter des risques pour la biodiversité, notamment en offrant des incitations perverses à déboiser en prévision de l'entrée en vigueur d'un mécanisme de REDD (par exemple pour abaisser le niveau de référence des superficies boisées) ou en incitant à recourir aux mono-plantations dans les activités de boisement/reboisement plutôt qu'à un mélange d'essences forestières indigènes. Il est donc nécessaire de prévoir des mesures de sauvegarde pour éviter les effets négatifs potentiels sur la biodiversité.

Dans le même temps, assortir un mécanisme de REDD d'un trop grand nombre d'objectifs sans rapport avec le changement climatique et de critères liés à la biodiversité risque d'augmenter les coûts de transaction associés à la REDD, et par conséquent de nuire à la conservation des forêts, ce qui irait à l'encontre des objectifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Si un mécanisme de REDD peut éventuellement contribuer à la fois à limiter les émissions de carbone et à préserver la biodiversité, il est nécessaire de reconnaître qu'il ne constitue pas une panacée pour lutter contre la perte de biodiversité. Dans ce rapport, nous avons examiné les moyens de promouvoir les avantages connexes pouvant être tirés de la REDD sur le plan de la biodiversité, tant au niveau de la conception qu'à celui de la mise en œuvre, ainsi que les possibilités de créer et de regrouper des incitations supplémentaires à exploiter et commercialiser d'autres avantages pour la biodiversité dans le cadre d'un mécanisme de REDD.

---

<sup>30</sup> [www.carbonpositive.net](http://www.carbonpositive.net).

Des suggestions particulières sont formulées à l'adresse des responsables de l'élaboration des politiques de la biodiversité, notamment :

- Certains financements internationaux trouveraient un emploi fructueux dans l'évaluation économique et la cartographie géographique des avantages liés à la biodiversité et aux services écosystémiques, ce qui pourrait apporter une contribution appréciable à la planification et à la mise en œuvre de la REDD au plan national. Si le socle d'informations sur la biodiversité à l'échelle nationale est plus solide, la probabilité d'obtenir et d'optimiser les avantages connexes en termes de biodiversité dans le cadre de la REDD augmentera.
- En ce qui concerne les pays de l'OCDE, les financements internationaux en faveur de la biodiversité doivent être flexibles et s'efforcer d'éviter les cumuls de paiements. Ces paiements doivent au contraire viser à compléter les financements au titre de la REDD, par exemple pour les zones où les avantages en termes de biodiversité sont importants et où ceux liés au carbone sont faibles.
- Les activités de démonstration de REDD en cours offrent aux responsables de l'élaboration des politiques en matière de biodiversité une occasion précieuse de promouvoir et soutenir financièrement les opérations de suivi, de notification et de vérification de la biodiversité, qui permettront une évaluation des résultats en matière de biodiversité au cours du temps. On pourra ainsi analyser, comparer et évaluer différentes approches et méthodes utilisées pour promouvoir les avantages connexes de la REDD sur le plan de la biodiversité. Les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces activités de démonstration de REDD pourront à terme être pris en compte dans les processus d'élaboration des politiques à l'échelle nationale et internationale.
- Enfin, les responsables de l'élaboration des politiques de biodiversité pourraient envisager la création d'un groupe d'experts techniques pour la promotion des avantages connexes de la REDD au plan de la biodiversité, afin d'établir des lignes directrices et des principes de bonnes pratiques, notamment sur les indicateurs de biodiversité. Un groupe de ce type pourrait de fait mettre au point une « trousse à outils » à l'usage des pays en développement qui mettent en œuvre des activités de REDD au niveau national, régional et/ou local.

## BIBLIOGRAPHIE

- Angelsen, A., Streck, C., Peskett, L., Brown, J., Luttrell C. (2008), *What is the right scale of REDD? Implications of National, Sub-National and Nested Approaches*. CIFOR.
- CDB (2009), *Connecting Biodiversity and Climate Change Mitigation and Adaptation*. Rapport du Deuxième Groupe spécial d'experts techniques sur la biodiversité et le changement climatique. Montréal, Technical Series n° 41, 126 pages. [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- Blom, M., Bergsma, G., Korteland, M. (2008), *Economic instruments for biodiversity: Setting up a Biodiversity Trading System in Europe*. Delft, CE Delft. Préparé pour leVROM.
- Ebeling J., et Fehse, J. (2009), *Challenges for a business case for high-biodiversity REDD projects and schemes*. Rapport destiné au Secrétariat de la CDB.
- Ecosecurities (2009), *The forest carbon offsetting survey 2009*. Préparé en partenariat avec Conservation International, l'Alliance climat, communauté & biodiversité Alliance, et ClimateBiz.
- Eliasch Review (2008), *Climate Change: Financing Global Forests*. Office of Climate Change, Royaume-Uni.
- GCP (2009), *The Little REDD+ Book: An updated guide to governmental and non-governmental proposals for reducing emissions from deforestation and degradation*. 2<sup>ème</sup> édition. The Global Canopy Programme.
- GIEC (2007), *Quatrième rapport d'évaluation*. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du changement climatique.
- Kapos V., Ravilious C., Campbell A., Dickson B., Gibbs H., Hansen M., Lysenko I., Miles L., Price J., Scharlemann J.P.W., Trumper K. (2008), *Carbon and Biodiversity: A Demonstration Atlas*. WCMC/PNUE, Cambridge, Royaume-Uni.
- Karousakis, K et Corfee-Morlot, J. (2007), *Financing Mechanisms for REDD: Issues in Design and Implementation*. OCDE Paris.
- Kindermann, G., Obersteiner, M., Sohngen, B., Sathaye, J., Andrasko, K., Rametsteiner, E., Schlamadiner, B., Wunder, S., Beach, R. (2008), *Global Cost estimates of reducing carbon emissions through avoided deforestation*. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the USA*. 105(30): 10302-10307.
- Miles, L., et Kapos, V. (2008). *Reducing Greenhouse Gas Emissions from Deforestation and Forest Degradation: Global Land-use Implications*. *Science* 320, 1454.

- Millennium Ecosystem Assessment (2005), *Ecosystems and Human Well-being: Biodiversity Synthesis*. World Resources Institute, Washington, DC.
- OCDE (2008), Workshop on Incentives to Capture Carbon and Biodiversity Benefits for Reducing Deforestation: Linkages, Synergies and Limitations. 26 mars 2008. [www.oecd.org/env/biodiversity](http://www.oecd.org/env/biodiversity)
- Peskett, L., Huberman, D., Bowen-Jones, E., Edwards, G., Brown, J. (2008), *Making REDD Work for the Poor*. ODI/UICN. Préparé pour le compte du Poverty Environment Partnership (PEP).
- Sobrevila, C (2008), *The Role of Indigenous Peoples in Biodiversity Conservation*. Banque mondiale, Washington DC.
- Thompson, I., Mackey, B., McNulty, S., Mosseler, A. (2009). Forest Resilience, Biodiversity, and Climate Change. A synthesis of the biodiversity/resilience/stability relationship in forest ecosystems. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. Technical Series no. 43, 67 pages.
- Turner, W., Brandon, K., Brooks, T., Costanza, R., Da Fonseca, G., Portela, R. (2007), Global Conservation of Biodiversity and Ecosystem Services. *Bioscience* vol. 57, n° 10.
- Wendland, K.J., Honzák, M., Portela, R., Vitale, B., Rubinoff, S. et Randrianarisoa, J. (2009), Targeting and implementing payments for ecosystem services: Opportunities for bundling biodiversity conservation with carbon and water services in Madagascar, *Ecological Economics*: doi:10.1016/j.ecolecon.2009.01.002.
- Wünscher, T., Engel S., et Wunder S. (2008), Spatial targeting of payments for environmental services: a tool for boosting conservation benefits, *Ecological Economics* 65 (4) (2) 822–833.

## ANNEXE 1 : ACTIVITES DE DEMONSTRATION DE REDD, FPCF ET BIODIVERSITE

« Le 13 mars 2009, 37 pays d'Asie, d'Amérique latine et centrale et d'Afrique avaient été choisis pour faire partie, en tant que participants à la REDD, du Mécanisme de préparation du FPCF sur la base des Notes d'idées de préparation examinées par le Comité des participants et des études menées indépendamment par un Panel consultatif technique. Plusieurs de ces participants à la REDD reçoivent une subvention pour élaborer un Plan de préparation, qui contient une évaluation détaillée des moteurs de la déforestation et de la dégradation, des instructions permettant de définir leur niveau d'émissions de référence en fonction des taux d'émissions passées et des estimations d'émissions futures, d'établir un système de suivi, de notification et de vérification pour la REDD, et d'adopter ou de compléter leur stratégie nationale de REDD. »

« À ce jour, 11 pays participants bailleurs de fonds ont contribué à hauteur de 107 millions USD au Fonds de préparation, l'objectif étant de lever 185 millions USD pour soutenir les efforts de préparation à la REDD des 37 pays sélectionnés dans le FPCF. L'objectif visé pour le Fonds carbone est de 200 millions USD, dont environ 51 millions ont été promis. »

Source: <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/12>

Le modèle de proposition pour la préparation à la REDD (R-PP) (v.3 09-04-09) contient des directives se rapportant à la biodiversité, à savoir :

Dans la section 2b relative aux options stratégiques de REDD, le paragraphe 3(iii) préconise, sous le titre « Durabilité et intégration avec d'autres politiques et stratégies sectorielles », de tenir compte des éléments suivants :

« Synergies (ou conflits) entre les options identifiées et les autres priorités nationales pour le développement, y compris une évaluation des compromis entre les objectifs de développement ou entre les secteurs (par exemple, renforcement des stocks de carbone ou de la capacité de gestion des terres, mais réduction des revenus ruraux ou de la biodiversité dans les zones environnantes) ».

Dans la section 2d relative aux impacts sociaux et environnementaux, le modèle de R-PP indique que : « Ces évaluations doivent accorder une place particulière aux moyens de subsistance, aux droits (notamment ceux des peuples autochtones), à la biodiversité, à l'héritage culturel, au genre, à une protection spéciale des groupes sociaux vulnérables, au développement des capacités, à la gouvernance, etc. »

En outre, dans le volet 4 « Conception d'un système de suivi » du modèle, il est indiqué : « Par ailleurs, un système de suivi renforce également la responsabilité et la confiance entre les partenaires locaux. Le système devrait inclure des idées préliminaires sur l'aptitude (soit au sein d'un système intégré, soit dans le cadre d'activités coordonnées) à assurer le suivi des moyens de subsistance rurale, de la conservation de la biodiversité et de facteurs clés de gouvernance directement applicables à la mise en œuvre de REDD dans le pays, et à évaluer les impacts de la stratégie de REDD dans le secteur forestier. La Section 4b doit être orientée vers la conception d'un système de suivi de ces variables »...

Pour plus d'informations, voir <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/>

## GLOSSAIRE

<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>B/R</b>	Boisement/reboisement
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CDB</b>	Convention sur la diversité biologique
<b>EUA</b>	European Union Allowance (quotas européens)
<b>FCPF</b>	Fonds de partenariat pour le carbone forestier (Banque mondiale)
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>MDP</b>	Mécanisme pour un développement propre
<b>MOC</b>	Mise en œuvre conjointe
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>QELRO</b>	Objectif chiffré de limitation et de réduction des émissions
<b>REDD</b>	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
<b>SCEQE</b>	Système communautaire d'échange de quotas d'émission
<b>UQA</b>	Unité de quantité attribuée
<b>URCE</b>	Unité de réduction certifiée des émissions
<b>URE</b>	Unité de réduction des émissions
<b>UTCATF</b>	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
<b>WCMC</b>	Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (PNUE)